



Recommandation

		Numéro de dossier :	1030689001
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-08-25
Sommet	Chantier 1.5.3 - Rayonnement international - "Branding" de Montréal		
Contrat de ville	-		
Projet	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités		
Objet	Adopter en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville le règlement concernant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry (Tennis Canada)		

Adopter le règlement intitulé «Règlement concernant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry» conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

-

Signataire:

Jean MASSÉ

Directeur Aménagement urbain et services aux entreprises
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Numéro de dossier : 1030689001